



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'EIGIP DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2001

M.Coene, Président du Conseil accueille les membres du Conseil et ouvre la séance. Il est 14.20.

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil de l'EIGIP du jeudi 25 octobre 2001.**

M.Coene soumet le compte rendu du dernier Conseil dont chaque membre a été le destinataire à l'approbation du Conseil. Le compte rendu est voté à l'unanimité.

### **2. Point sur le rapprochement des Ecoles.**

Suite au dépôt de la pétition signée par une très grande majorité des personnels de l'EIGIP, les pétitionnaires ont été reçus par le Président de l'Université. Il en ressort qu'en cas de désaccord entre le porteur de projet et l'EIGIP, le Président de l'Université tranchera.

M.Popieul, M.Berger et M.Delebarre ont retravaillé le dossier CTI. Le projet de statuts a été remanié du fait de la disparition de l'ISIV. Dans l'ancien projet, les Enseignants Chercheurs disposaient du droit de vote aux élections à condition d'accomplir 48H équivalent TD d'enseignement au sein de l'Ecole. Par une modification unilatérale, ce chiffre est passé à 96H. Il a été rétabli à 48H.

Une troisième version du projet bâtiment a été mise au point. On peut retenir que l'on supprime les 4 salles de TD du bâtiment Abel de Pujol et que la salle de repos est réduite et transformée en salle de restauration pour le personnel.

En réponse à une question posée, il faut savoir qu'aujourd'hui, l'EIGIP recrute toujours sur la banque de notes Archimède.

M.Tahon s'interroge sur les incidences du rapprochement des écoles quant aux emplois du temps du deuxième trimestre. M.Willaeys répond que le projet est maintenant lancé.

M.Deneux demande s'il existe une date limite de création de l'ENSIAME. M.Willaeys répond que le planning prévisionnel qui indiquait que la CTI remettrait son avis en décembre et que le projet serait étudié par le CNESER en janvier paraît peu raisonnable. On peut envisager que le décret de création de l'ENSIAME soit pris en avril. Dans tous les cas de figure, il serait gênant qu'aucune décision ne soit prise pour le mois de juin. Il résultera de la création de l'ENSIAME la suppression d'office de l'EIGIP du concours Archimède et la disparition corrélative de l'ENSIMEV du Concours Commun Polytechnique au profit de l'ENSIAME dont il reste à déterminer le nombre de places offertes aux élèves.

### **3. Budget 2002 de l'EIGIP.**

Le budget 2002 de l'Ecole a été confectionné à partir du réel constaté sur l'exercice 2000. Il est réalisé en euros. M.Willaeys commente les principaux postes.

#### Les recettes.

La rubrique 70613 correspond aux droits universitaires spécifiques (35000 Euros)

La rubrique 70686 dont le total s'élève à 4600 Euros correspond aux frais de dossier et de candidature.

La rubrique 70688 autres prestations de service : enregistre la recette prévisible de 32000 Euros sur la base actuelle des concours Archimède et PT.

La rubrique 7411 : enregistre la Dotation Globale de Fonctionnement qui est en légère baisse par rapport à 2001. Pour deux raisons : l'EIGIP dispose d'un poste d'ATER en plus (pour un coût d'environ 50000F) et les services communs de l'Université consomment un peu plus de crédits. Il faut préciser que la DGF tient compte de l'inscription des élèves étrangers.

La rubrique 7481 : nous prévoyons 54000 Euros de recette de taxe d'apprentissage.

La rubrique 7587 (autres facturations internes): concerne la mise à disposition d'enseignants.

#### Les dépenses.

La rubrique 623 : publicité et relations publiques : dans le cadre de la nouvelle Ecole, il faut privilégier la communication (plaquettes, insertions publicitaires...)

La rubrique 6256 : missions et déplacements : il s'agit de monter des coopérations à l'étranger pour favoriser les échanges d'élèves

La rubrique 628 : diverses dépenses : regroupe les cotisations de l'Ecole à l'ADEIR, la CDEFI, le club EEA, etc ...

La rubrique 631 : comprend les 4,5% de taxes sur les heures complémentaires

La rubrique 641141 : 114000 Euros, est consacrée aux heures complémentaires

La rubrique 641142 : vacances administratives et techniques :18300 Euros, est liée aux primes de responsabilités administratives

La rubrique 641143 : 1200 Euros ; il s'agit des heures complémentaires réalisées par les AITOS.

La rubrique 65872 : les prestations internes comprennent, pour un coût de 122000 Euros :

- la location des salles de TP à l'ISTV
- la paye des enseignants de l'ISTV
- la facture AIP
- le contrat emploi-jeune

La section investissement : 38700 Euros

En fonctions des recettes réelles il faudra considérer si l'on investit davantage ou pas.

Le budget 2002 est axé sur la communication de la nouvelle Ecole et les missions à l'étranger.

#### **4. Bilan d'activités du Bureau Des Elèves de l'EIGIP.**

M. Hongrois représente M.Monatte actuel Président du BDE en stage à l'étranger.

Il présente la structure du BDE de l'ENSIAME qui s'organiserait avec une antenne EIGIP et une antenne ENSIMEV. M.Willaeys estime que disposer de deux entités pour un BDE n'est pas la meilleure idée qui soit. Il serait souhaitable qu'il n'y ait qu'un seul bureau des élèves ENSIAME dès le jour de parution du décret de création de la nouvelle Ecole.

M.Hongrois retrace ensuite le bilan des activités du BDE réalisées en 2001 (cf document remis aux membres du Conseil). Ce bilan est équilibré. Il propose ensuite le programme 2002 de l'association. Le BDE, relais des associations qui favorisent la vie étudiante des élèves, demande une subvention de 45000F. M.Hongrois regrette qu'il y ait peu de locaux à la disposition du BDE. Des locaux plus nombreux favoriseraient la vie étudiante. On devrait pouvoir trouver un compromis à ce sujet. M.Willaeys fait remarquer que les élèves ont de bonnes idées et que pour les concrétiser, l'Ecole verse au BDE une subvention d'un montant très correct (au regard de subventions versées par d'autres instituts aux associations d'élèves). A ce titre, il faudrait que le BDE conserve une marge de manœuvre pour la mise en œuvre de nouveaux projets.

M. Coene met au vote la subvention de 10000 Euros de l'EIGIP au BDE. La subvention est votée à l'unanimité.

M.Coene met ensuite au vote le budget 2002 de l'EIGIP. Le budget est voté à l'unanimité.

## **5. Questions diverses.**

### Vote des coefficients. Crédits ECTS.

M.Berger présente la transposition des coefficients du tronc commun de première année en crédits ECTS. Il faut noter que la somme des crédits ECTS est de 60 crédits et non 100. Cette norme ECTS simplifie la vie quotidienne et ouvre l'Ecole vers l'international.

### Base horaire de 1050H par an.

M.Willaeys rappelle que la CTI souhaite que l'on réduise l'horaire annuel afin de s'aligner sur les pays étrangers. Toutefois, pour l'ENSIMEV, une réduction trop importante de la base horaire n'est pas réalisable immédiatement. Il faut donc procéder par paliers.

M.Coene demande s'il y a des éclaircissements à apporter à ce sujet et met au vote la nouvelle grille de coefficients. La nouvelle grille de coefficients ECTS est votée à l'unanimité.

## **6. Présentation du portail internet étudiant.**

M.Fabrice Jammes, ingénieur systèmes informatiques présente le portail. Dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'élève va pouvoir disposer de l'information en temps réel. Il s'agit de favoriser la communication avec les étudiants, les stagiaires et les anciens élèves. Le contenu se divise en trois parties : une partie UVHC, une partie EIGIP et une partie relative aux spécialités de l'Ecole. La gestion du système est facile, il suffit de transmettre l'information au service communication de l'Ecole qui effectue la diffusion de l'information. M.Willaeys souhaite qu'on installe un compteur de visites. M.Ambroise demande si l'on va créer une rubrique anciens élèves et une rubrique BDE ? M.Jammes répond que cette ébauche de service informatique évoluera par la suite. M.Lauro souhaite que l'accès aux stages soit contrôlé. M.Willaeys demande qu'on améliore le design de l'application et qu'on fasse adopter cette version en Conseil de Direction.

M.Coene remercie les membres du Conseil de leur participation et lève la séance. Il est 15.45.

### Les membres présents :

Mlle Gouguec, M.Nicolas, M.Bury, M.Coene, M.Ambroise, M.Bara, M.Millot, M.Tahon, M.Berger, M.Buèche, M.Deneux, M.Lauro, M.Revaux, Mme Descamps, Mme Vandenbossche, M.Vincent, M.Maraille,

### Les invités au Conseil présents :

M.Machon, M.Hongrois (représentant M.Monatte), M.Jammes

### Les membres excusés :

M.Dulion, M.Ravalard.